



84240

Tél. : 04 90 09 83 79

Fax : 04 90 09 96 12

mairie@ansouis.fr

REUNION du CONSEIL MUNICIPAL

du mardi 29 mars 2022

Compte-rendu

Etaient présents : Géraud de Sabran Pontevès, Roselyne Adrian, Gilles Pons, Claudine Amourdedieu-Ollier, Mickaël Cavalier, Mylène Garcin, Christian Sola, Denis Verkin, Christian Gros, Thierry Florès, Martine Clément.

Excusés : Sophie Allemand (pouvoir à Martine Clément), Juliet Schlunke, Maria Isabel Marincola, Patrice Capeau

Secrétaire : Roselyne Adrian

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

I. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 28 février 2022

Monsieur le Maire lit le compte-rendu de la précédente réunion du conseil municipal et demande à l'assemblée de se prononcer sur son approbation.

Décision : Approuvé à l'unanimité.

II. URBANISME : Autorisations d'occupation du sol

Monsieur le Maire donne lecture des autorisations d'urbanisme délivrées depuis la précédente réunion :

Demandeur	Adresse	Type de dossier	Type de travaux	Décision	Date
RODRIGUES RAMOS Alexandra	1143 Chemin du Praderet	Déclaration Préalable	- modification d'ouvertures - clôture	Favorable	08/03/2022
CHAPUS Jean	15 Traverse du Vieux Platane	Déclaration Préalable	Aménagement mur de soutènement	Favorable	15/03/2022
OSMAN Wissam	Moulin de Fuveau	Permis de construire	Construction maison R+1 attenant, garage existant	Favorable	24/03/2022
HERY Raphaël	350 RD 135	Déclaration Préalable	- Clôture, Piscine - Abri piscine + ombrière	Favorable	24/03/2022
COMMUNE	Pierre feu Chemin Sarlin	Permis d'aménager	2 lots à bâtir	Favorable	25/03/2022

III. FINANCES : Approbation du compte de gestion

Monsieur le Maire, invite le conseil municipal à approuver le compte de gestion relatif à l'exercice 2021, présenté par Madame la Trésorière de Pertuis, faisant apparaître les résultats suivant :

Section d'Investissement :

Solde d'exécution de l'exercice 2021 : 656 654,06 €

Déficit d'investissement cumulé au 31.12.2020 : 412 318,23 €

Résultat de clôture de l'exercice 2021 : 244 335,83 €

Section de fonctionnement :

Solde d'exécution de l'exercice 2021 : 208 550,90 €

Excédent de clôture au 31.12.2020 : 360 063,99 €

Résultat de clôture de l'exercice 2021 : 568 614,89 €

D'où un résultat global des deux sections de : 812 950,72 €

Monsieur le Maire demande au Conseil de se prononcer.

Décision : Approuvé à l'unanimité.

IV. FINANCES : Vote du compte administratif

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, Madame Amourdedieu-Ollier Claudine, Adjointe au Maire, invite le Conseil à voter le compte administratif relatif à l'exercice 2021, dressé par Monsieur le Maire, faisant apparaître les résultats suivant :

Section d'Investissement :

Solde d'exécution de l'exercice 2021 :	656 654,06 €
Déficit d'investissement cumulé au 31.12.2020 :	412 318,23 €
Résultat de clôture de l'exercice 2021 :	244 335,83 €

Section de fonctionnement :

Solde d'exécution de l'exercice 2021 :	208 550,90 €
Excédent de clôture au 31.12.2020 :	360 063,99 €
Résultat de clôture de l'exercice 2021 :	568 614,89 €

D'où un résultat global des deux sections de : 812 950,72 €

Madame Amourdedieu-ollier Claudine demande au Conseil de se prononcer.

Décision : Approuvé à l'unanimité.

V. FINANCES : Délibération d'affectation des résultats

Après avoir entendu l'exposé du compte administratif de la commune, le conseil municipal prend acte des résultats de l'exercice qui se décomposent de la façon suivante :

Section d'Investissement :

Résultat excédentaire de l'exercice 2021 :	656 654,06 €
Déficit d'investissement cumulé au 31.12.2020 :	412 318,23 €
Excédent cumulé à reprendre au compte 001 de l'exercice 2022 :	244 335,83 €

Restes à réaliser en dépense :	610 692,02 €
Restes à réaliser en recettes :	561 830,71 €

Excédent cumulé avec restes à réaliser : 195 474,52 €

Section de fonctionnement :

Résultat excédentaire de l'exercice 2021 :	208 550,90 €
Excédent antérieur cumulé au 31.12.2020	
après affectation en 2021 des résultats de 2020 :	360 063,99 €
Excédent cumulé à affecter :	568 614,89 €

Le maire propose les affectations suivantes :

Résorption obligatoire du déficit éventuel d'investissement	
comprenant les restes à réaliser	0 €
Supplément disponible	568 614,89 €
Affectation libre en réserve d'investissement	100 000,00 €
Supplément disponible	468 614,89 €
Affectation en diminution des charges de fonctionnement	468 614,89 €

Inscription au budget 2022

Total à inscrire au compte 001 en recettes	244 335,83 €
Total à inscrire au compte 001 en dépenses	0,00 €
Total à inscrire au compte 1068 en recettes	100 000,00 €
Total à inscrire au compte 002 en recettes	468 614,89 €
Total à inscrire au compte 002 en dépenses	0,00 €
Restes à réaliser en investissement dépenses	610 692,02 €
Restes à réaliser à inscrire en investissement recettes	561 830,71 €

Décision : Approuvé à l'unanimité.

VI. FINANCES : Vote du Budget Primitif

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à voter le budget primitif de la commune pour l'exercice 2022:

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes
	1 150 000,00 €	1 150 000,00 €
Section d'investissement		
	1 875 722,10 €	1 875 722,10 €
TOTAL	3 025 722,10 €	3 025 722,10 €

Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer sur la présentation du budget primitif de l'exercice 2022.

Décision : Approuvé à l'unanimité.

VII. FINANCES : Vote du taux des taxes

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur les taux des taxes communales du foncier bâti et du foncier non bâti, lors du vote du budget primitif, sachant que les produits attendus en appliquant les taux en vigueur sont respectivement de :

	Taux en vigueur	Produit fiscal attendu
Taxe sur le foncier bâti	32,11 %	527 567 €
Taxe sur le foncier non bâti	40,88 %	53 553 €

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter le taux des taxes cette année encore.

Décision : Approuvé à l'unanimité.

VIII. RESSOURCES HUMAINES : Création d'un emploi temporaire

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité dû notamment la complexification des dossiers de demande de subvention, la multiplication des contentieux et des sinistres.

Il propose le recrutement d'un agent contractuel pour une période d'un an du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023 à temps non complet (16 heures par semaines). Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Décision : Approuvé à l'unanimité.

DECISION DU MAIRE

- 22.05 Aménagement d'un verger conservatoire au sein du parc paysager du Coignet : Approbation de l'opération et du plan de financement
- 22.06 Acquisition d'un immeuble n° 2, place des Hôtes : Demande de subventions

QUESTIONS DIVERSES

Préparation de la fête du 14 juillet 2022

- Animation musicale : Monsieur le Maire propose de faire venir le groupe Atoll comme les années précédentes. Les élus approuvent.
- Traiteur : la commune est en attente de devis d'Arbois Traiteur. Monsieur le Maire les présentera à chaque élu pour commentaires.

Inauguration du parc paysager du Coignet

Monsieur le Maire propose que la commune organise, à l'automne, une fête familiale avec des produits faits et locaux : jus de fruits et gâteaux gourmands.

Il souhaite, aussi selon l'avancée du dossier administratif, présenter le projet de salle de spectacle et halle couverte.

Installation de bennes à déchets verts de COTELUB : Elles seront installées à la piste de jeux 2 week-ends.

TOUR DE TABLE

Madame Roselyne Adrian a assisté à une réunion animée par le bureau Appui Tech sur la gestion du service public de la cantine.

Monsieur Gilles Pons a rencontré, la semaine dernière, en amont de la consultation des entreprises, l'Atelier Espandi qui travaille sur le projet de désimperméabilisation de la cour de l'école. Les travaux comprennent la reprise totale des réseaux d'égout grandement détruits par les racines des platanes. La livraison est prévue pour la rentrée prochaine. Il demande s'il est possible de disposer d'une partie de la cour une quinzaine de jours avant la fin de l'année scolaire pour commencer les travaux.

Il a aussi évoqué, avec l'Atelier Espandi, le prochain réaménagement de la rue du grand four et la rue du petit portail.

Madame Mylène Garcin a assisté au conseil d'école le 18 mars :

- Le cycle piscine a été suspendu à cause du Covid. Au total les enfants ne pourront faire que 7 séances au lieu de 10,
- Sorties prévues : toutes les classes accompagnées par les enseignants et le personnel communal iront passer une journée au zoo de la Barben,
- Le carnaval a eu lieu le 25 mars,
- Cette année, les évaluations nationales ont été repoussées du 28 février au 11 mars,
- L'enseignante qui remplace Madame Fabre est en congés maternité. Elle est remplacée par Madame Weslinck (qui a déjà remplacé Madame la Directrice et Madame Fabre),
- Les sorties à la bibliothèque ont repris depuis l'allègement des mesures sanitaires,
- Il n'y aura pas de kermesse cette année mais une remise des dictionnaires par Monsieur le Maire,
- La cantine va distribuer de cadeaux pour Pâques et des glaces au mois de juin,
- Le conseil d'école demande l'installation de la fibre à l'école.

Puis, elle annonce le DD festival qui aura lieu le 14 mai 2022 à Mirabeau. Cet événement est l'occasion de sensibiliser tous les publics au développement durable et d'affirmer l'engagement de COTELUB dans la transition énergétique.

La communauté de communes demande la nomination d'un délégué au tourisme. Madame Roselyne Adrian se porte candidate. L'ensemble du conseil approuve.

Monsieur Denis Verkin présente la « loi 3 DS » du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale.

Puis, il fait le compte rendu d'une réunion sur le loup organisée par le Parc du Luberon.

Monsieur Christian Sola annonce la formation, début mars 2022 des nouveaux membres du Comité Communal Feux de Forêt. Puis, il propose d'organiser une réunion de l'ensemble des membres le vendredi 6 mai 2022 à 18h00.

Monsieur Christian Gros a assisté au conseil d'école où a été évoqué la participation des enfants et des enseignants au projet de verger conservatoire qui sera créé au sein du parc paysager du Coignet.

Monsieur Mickaël Cavalier évoque les dossiers du Parc du Luberon :

- Il a participé au vote du budget 2022.
- A la demande du Préfet, un chargé de mission va être recruté afin de compter les loups dans le secteur. Le résultat de son enquête sera rendu public en décembre 2022.
- D'importants investissements sont programmés dans les vergers conservatoires de La Thomassine à Manosque ainsi qu'au château de Buoux qui sera fermé au public pendant 3 ans pour travaux.
- Dû à une baisse de cotisation de la Région sur les classes vertes, ce sont 70 classes qui n'ont pas pu être accueillies au château de Buoux. Le Luberon compte 35 000 scolaires, seuls 17% bénéficient d'une action d'éducation à l'environnement.

Il a assisté à l'assemblée générale des Anciens Combattants : A l'issue de la commémoration du 11 novembre, l'association organisera un repas.

L'association des Anciens Combattants a quitté l'Union des Anciens Combattants et a rejoint la Fédération Nationale. A ce jour l'association compte 35 adhérents dont 17 anciens combattants.

En tant que délégué « environnement » à COTELUB, il indique que la communauté de communes va acquérir un broyeur à végétaux ce qui devrait représenter un gain de près de 2 millions d'euros.

COTELUB envisage aussi la fourniture de composteurs dans les communes ce qui permettrait de gagner 30 à 40 % de bio déchets.

Il évoque le problème des conteneurs à vêtements qui ne sont plus ramassés. Il semble difficile de faire un recours contre l'association qui effectuait cette tâche. COTELUB va se rapprocher d'une autre association qui pourrait prendre le relais. Il annonce que les tournées de ramassage des ordures ménagères sont actuellement perturbées car 2 camions sont à l'arrêt pour 2 mois (difficulté d'approvisionnement des pièces).

La séance est levée à 22h50

Géraud de Sabran Pontevès
Maire d'Ansouis

